



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-590

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-08-03-00009 - Arrêté n° 2022-00934???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 3
75-2022-08-03-00010 - Arrêté n° 2022-00935???	Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage???	Page 6
75-2022-08-03-00008 - Arrêté n° 2022-00936???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 8
75-2022-08-03-00011 - Arrêté n° 2022-00937???	Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (2 pages)	Page 10
75-2022-08-03-00012 - Arrêté n° 2022-00938???	Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours???	Page 13
75-2022-08-03-00013 - Arrêté n° 2022-00939???	Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours???	Page 16
75-2022-08-03-00015 - Arrêté n° 2022-00940???	Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (2 pages)	Page 18
75-2022-08-03-00014 - Arrêté n° 2022-00941???	Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 21
75-2022-08-03-00016 - Arrêté n° 2022-00942???	Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours???	Page 23

Préfecture de Police

75-2022-08-03-00009

Arrêté n° 2022-00934

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° **2022-00934**

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 27 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AIT AISSI Rayan (Seine-Saint-Denis)	M. JUNG Rémy (Seine-et-Marne)
M. AYRAUD Paul (Haute-Garonne)	M. MARIE Yohann (Val-de-Marne)
M. BARDIN Sébastien (Seine-Saint-Denis)	M. MULLER Victor (Val-de-Marne)
M. DEL'HOMME Erwan (Paris)	M. NIVET Maxime (Val-de-Marne)
M. DESFRIÈCHES Erwan (Calvados)	M. PHIPPS Kylian (Seine-Saint-Denis)
M. ETCHEGOYEN-PRAT Alexandre (Pyrénées-Atlantiques)	M. POUSSIN Pierre-Louis (Eure-et-Loir)
Mme GALAND Gisele (Paris)	M. ROGER Rémi (Paris)
M. GEHIN Hugo (Vosges)	M. SASSI Iheb (Isère)
Mme JOLY Sasha (Yvelines)	M. ROTA Corto (Paris)

.../...

2022-00934

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **03 AOUT 2022**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-00934

Préfecture de Police

75-2022-08-03-00010

Arrêté n° 2022-00935

Portant délivrance du maintien des acquis du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° **2022-00935**

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 27 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BREUIL Juliette (Paris)	Mme SALAUN Andrea (Hauts-de-Seine)
Mme GUILLARD Charlotte (Yvelines)	Mme TARIAFFE Naele (Yvelines)
M. LEGER Carl (Val-de-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **03 AOUT 2022**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-08-03-00008

Arrêté n° 2022-00936

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° **2022-00936**

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 22 avril 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. Alexandre LOISEAU (Yvelines)	M. Adrien LOISEL (Seine-Saint-Denis)
---------------------------------	--------------------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **03 AOUT 2022**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-08-03-00011

Arrêté n° 2022-00937

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur aux premiers secours

Arrêté n° 2022-00937

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe n° 220030 du 27 mai 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 22 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris 15^{ème} (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BAUDET Axel (Paris)	M. LEHOULLE Anthony (Seine-Saint-Denis)
M. BERNARD Hugo (Indre-et-Loire)	M. MONCHY Victor (Hauts-de-Seine)
Mme BIGUIER Marion (Val-d'Oise)	M. PRIOUR Julien (Ile-et-Vilaine)
M. CANNIZZO Enzo (Sarte)	M. RIVIERE Sylvain (Paris)
Mme CHAPOTHIN Marion (Paris)	Mme SEPEHRBAND Léa (Paris)
M. INGLART Sébastien (Paris)	M. SIMON Matthieu (Hauts-de-Seine)
M. JANIAK Maxime (Paris)	M. SINNAEVE JACQUET Clément (Hauts-de-Seine)
M. LAGNEAU Olivier (Val-de-Marne)	M. SOULIMANE Amen (Essone)
M. LE BROCH Yohann (Val-de-Marne)	Mme VIGET Leïla (Hauts-de-Seine)

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **03 AOUT 2022**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-00937

Préfecture de Police

75-2022-08-03-00012

Arrêté n° 2022-00938

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en prévention et secours
civiques

Arrêté n° 2022-00938

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n° 220031 du 27 mai 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 22 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris 15^{ème} (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AZADEH Syamak (Val-de-Marne)	M. HEAM Jean-Cyprien (Hauts-de-Seine)
M. BELZUNCES Nathan (Val-d'Oise)	M. LESCURE Florent (Paris)
M. BENHAMOU Frank (Hauts-de-Seine)	Mme LEVEQUE Elsie (Hauts-de-Seine)
Mme BERTHOMIEU Tuyet Mai (Essonne)	Mme LIEHN Chloé (Hauts-de-Seine)
M. BERTHUIT Adrien (Paris)	M. LIPSON Andrew (Yvelines)
M. BILLARS Remi (Paris)	M. MOUNGOLE Simplicie (Hauts-de-Seine)

.../...

Mme BIRON Julie (Hauts-de-Seine)	M. NAJAFI Siavosh (Val-d'Oise)
M. BOISSON Lucas (Paris)	Mme NICOT Alexandra (Paris)
Mme BOUASSOULE Amina (Hauts-de-Seine)	Mme PETIPAS Cécile (Hauts-de-Seine)
M. BRUGEROLLE Thierry (Paris)	M. SISSOKO Boubakary (Hauts-de-Seine)
M. DAUGUET Alexis (Paris)	Mme SUCILLON Audrey (Hauts-de-Seine)
Mme DENOIX Marie (Hauts-de-Seine)	Mme TRIPOTIN Véronique (Hauts-de-Seine)
M. GANDOLFI Luca (Val-d'Oise)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **03 AOUT 2022**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-00938

Préfecture de Police

75-2022-08-03-00013

Arrêté n° 2022-00939

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en prévention et secours
civiques

Arrêté n° **2022-00939**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n° 220033 du 14 juin 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 27 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Maisons-Alfort de la Fédération des clubs de la Défense, à Villeneuve-Saint-Georges (94), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. INGLART Sébastien (Haute-Corse)	-
------------------------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **03 AOUT 2022**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-08-03-00015

Arrêté n° 2022-00940

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur aux premiers secours

Arrêté n° **2022-00940**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 03 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe n° 220032 du 14 juin 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 27 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Villeneuve-Saint-Georges (94), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AUZONNE Johnathan (Gironde)	M. HUET Valentin (Val-de-Marne)
M. BAZZANA Silvio (Allier)	M. LEBAS Bastien (Indre-et-Loire)
M. BOUCHET Yoann (Seine-et-Marne)	M. MERRAKCHI Alexis (Maine-et-Loire)
M. CAQUERET Jeffrey (Seine-et-Marne)	M. MIEUSSET-SAVEY Thomas (Hauts-de-Seine)
M. CHARDIN Maximilien (Bas-Rhin)	M. MOUGIN Vincent (Val-de-Marne)
M. CLAUDEL Jérémy (Charente-Maritime)	M. ODJET Maxime (Saône-et-Loire)
M. DANIEL Joffrey (Val-de-Marne)	M. PENN Antoine-Charles (Charente)
M. DELCROIX Olivier (Hauts-de-Seine)	M. TRAVERS Benjamin (Paris)
M. FOURNEL Igor (Seine-Saint-Denis)	-

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **03 AOUT 2022**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-00940

Préfecture de Police

75-2022-08-03-00014

Arrêté n° 2022-00941

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en prévention et secours civiques

Arrêté n° 2022-00941

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n°220029 du 24 mai 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 15 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, à Paris 10^{ème} (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. ANTAR Abdel (Alpes-Maritimes)	M. MORTIER Matthieu (Gard)
M. BEDOUET Jean-Baptiste (Seine-Saint-Denis)	M. NAPIERALA Frederic (Seine-et-Marne)
Mme GALVEZ Anna (Val-d'Oise)	Mme VERON Emeline (Val-d'Oise)
M. ISRAEL Florent (Seine-et-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **03 AOUT 2022**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-08-03-00016

Arrêté n° 2022-00942

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en prévention et secours
civiques

Arrêté n° 2022-00942

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n°2220034 du 14 juin 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 28 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le rectorat de l'académie de Paris, à Paris 19^{ème} (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BLASCO Sébastien (Val-de-Marne)	Mme HAUSHALTER Marie (Paris)
Mme BOULET Adeline (Paris)	Mme HELIE Claire (Val-de-Marne)
Mme BOUYANFIF Sarah (Val-de-Marne)	M. KEBIECHE Hamza (Paris)
Mme DAADECHA Samira (Seine-Saint-Denis)	M. LARDIER Nathan (Paris)
Mme DAVOS Marie (Paris)	Mme LOZAR Pauline (Hérault)
Mme DERGHAM Jalila (Paris)	M. PAPILLAULT Julien (Paris)
Mme DESHAYS Céline (Paris)	Mme PETIT Elsa (Seine-Saint-Denis)

.../...

M. DRAY Félix (Oise)	Mme PILOTIN Séverine (Seine-et-Marne)
Mme DUMAINE Dorine (Seine-Saint-Denis)	Mme ROCHE Marie-Therese (Paris)
M. GARCIA - FRESNEDA Oliver (Hauts-de-Seine)	Mme SZYMCZAK Audrey (Paris)
Mme GRECO Fiona (Paris)	Mme VAULÉON Noa (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **03 AOUT 2022**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-00942